RÈGLEMENT (CEE) N° 1230/82 DE LA COMMISSION

du 19 mai 1982

portant modalités particulières d'application du régime des certificats d'importation des produits de la position 07.06 A du tarif douanier commun

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 43,

vu le règlement (CEE) n° 2727/75 du Conseil, du 29 octobre 1975, portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales [1], modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 3808/81 [2], et notamment son article 12 paragraphe 2,

considérant que les modalités particulières d'application du régime des certificats d'importation des produits de la position 07.06 A du tarif douanier commun ont été établies par le règlement (CEE) n° 2042/75 de la Commission [3], modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 327/81 [4];

considérant que, pour l'importation de ces produits, la conclusion d'accords entre la Communauté et les principaux pays exportateurs est envisagée ; que, afin de ne pas compromettre l'application desdits accords dès leur conclusion, il y a lieu de compléter les modalités prévues par le règlement (CEE) n° 2042/75 en établissant les mesures qui permettent à la Commission de connaître l'origine des produits importés ;

considérant que le comité de gestion des céréales n'a pas émis d'avis dans le délai imparti par son président,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Les demandes de certificats ainsi que les certificats d'importation des produits de la sous-position 07.06 A du tarif douanier commun comportent dans la case 14 la mention du pays d'origine. Le certificat oblige à importer des produits originaires du pays mentionné.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 19 mai 1982.

Par la Commission

Poul DALSAGER

Membre de la Commission

---

[1] JO n° L 281 du 1. 11. 1975, p. 1.
[2] JO n° L 382 du 31. 12. 1981, p. 37.
[3] JO n° L 213 du 11. 8. 1975, p. 5.
[4] JO n° L 35 du 7. 2. 1981, p. 15.